



MAIRIE DE  
SAINT-AUGUSTIN  
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME

CHARENTE-MARITIME  
Commune de SAINT-AUGUSTIN  
Séance du conseil municipal du 23 octobre 2023

### Délibération n° 2023-163

L'an deux mille vingt-trois le vingt-trois octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle PROST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19/10/2023.

Présents : MM. PROST Gwennaëlle – BESSIERE Jean-Pierre – BERNARD-BARTHE Pierre – SEGUINOT Stéphanie - DIERS Thierry – VIDAL Isabelle - DARMON Alexandre - MARINOT Patrice – PASLIN Audrey.

Absents excusés : M. VENANT Frédéric ayant donné pouvoir à Mme SEGUINOT Stéphanie. – Mme DIERS de LABARRE Nathalie ayant donné pouvoir à M. DIERS Thierry - Mme LAVERGNE Cécile ayant donné pouvoir à M. BERNARD-BARTHE Pierre.

Secrétaire de séance : Mme SEGUINOT Stéphanie.

#### Domaine et patrimoine – Locations

#### Location de la salle des fêtes – Demande de remboursement d'un acompte

Madame le maire informe l'assemblée que des administrés avaient retenu la salle des fêtes pour l'organisation d'un anniversaire surprise le week-end du 30/09 et 1<sup>er</sup>/10/2023. La convention correspondante, signée le 11/07/2023, a donné lieu au versement d'un acompte s'élevant à 83.50 € lequel a été encaissé le 10/08/2023.

Malheureusement ils n'ont pas pu honorer le contrat devant faire face à un grave problème de santé.

Le conseil municipal DECIDE par 12 voix POUR,

- D'autoriser madame le maire à prendre toute disposition pour que l'acompte s'élevant à 83.50 € soit remboursé aux personnes concernées.

Publication dématérialisée du  
Le Maire, Gwennaëlle PROST

- 3 NOV. 2023

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE  
Sous le n° 017-211703111-20231023-2023-163  
Reçu le 02-11-2023

